



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITE > P2

Actualités du MJSVA
Actualités des partenaires

2. LECTURE > P2

3. VU SUR LE NET > P2

4. RENDEZ-VOUS > P2

5. PORTRAIT > P3

Le Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon

6. DOSSIER > P4

Ressources humaines et sports de nature

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE

N°21 OCTOBRE 2006

● ZOOM



La Journée technique Plans Départementaux des Itinéraires de Randonnée Motorisée, à l'initiative du réseau IDEAL, se tiendra le 17 octobre et comportera une intervention sur la charte de bonne conduite de la Haute Marne (52).

EDITO

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques vient d'être approuvé en seconde lecture par le Sénat le 11 septembre 2006. Il devrait être promulgué d'ici la fin de l'année, ou au tout début de l'année prochaine.

Il est l'aboutissement d'une réforme initiée en 1998 qui a fait depuis l'objet de nombreux échanges et en particulier depuis ces quatre dernières années à la suite d'une longue concertation approfondie avec l'ensemble des "acteurs de l'eau".

Cette réforme est rendue indispensable par l'adoption fin 2000 d'une directive européenne encadrant les politiques de gestion des ressources en eau des Etats membres de l'Union Européenne. Cette directive prescrit, notamment, l'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici fin 2015 sur l'ensemble du territoire.

Le projet de loi en débat au Parlement comporte trois orientations principales :

- se doter des outils nécessaires qui permettront d'atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre ;

- améliorer le fonctionnement et la transparence des services publics de l'eau et de l'assainissement et faciliter l'accès à l'eau ;
- moderniser l'organisation des structures fédératives de la pêche en eau douce.

Les activités nautiques de loisirs sont évidemment très concernées. Force est de constater que ces activités ont été jusqu'ici insuffisamment associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'eau, alors que les pratiquants(es) des sports d'eaux vives ont une très bonne connaissance pratique de l'état des eaux dont ils peuvent faire bénéficier l'ensemble de la "communauté de l'eau".

Le projet de loi renforce la prise en compte de ces activités dans la gestion des milieux aquatiques, notamment en matière d'accès aux berges des rivières et plans d'eau, de signalisation et de sécurité des pratiquant(e)s. Leur représentation au sein des instances de concertation et auprès des centres de décision (comité national de l'eau, comités de bassin) sera améliorée.

Pascal BERTEAUD
Directeur de l'eau
Ministère de l'écologie
et du développement durable

voir le projet de loi sur l'eau
sur le site du Sénat (rubrique : Travaux parlementaires / Projets - propositions de loi) :
www.senat.fr

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr



1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

Groupe ressources Emploi-Formation (GREF)

Conformément aux dispositions de l'instruction 04-131 du 12 août 2004, précisant le rôle du ministère dans l'accompagnement de l'emploi dans les sports de nature, le Pôle ressources national sports de nature proposera au GREF la réalisation d'un guide méthodologique du diagnostic de l'emploi dans les sports de nature. Ce guide devra permettre une harmonisation des données existantes et constituer une base homogène pour les diagnostics emploi-formation réalisés dans les services.

📧 jean.kanapa@jeunesse-sports.gouv.fr
ou christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr

Instruction relative au Recensement des Equipements Sportifs (RES)

L'instruction n°06-154JS du 21 septembre 2006, relative au Recensement (National) des Equipements, Espaces et Sites de pratique, fixe les modalités d'intervention des services et établissements nationaux du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) au titre du suivi et du développement du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques. Elle identifie, notamment, comme l'un des principes d'action prioritaire, que le RES doit contribuer à l'exercice de la responsabilité confiée aux Départements, conformément à l'article L.311-3 du code du sport, à savoir : «favoriser le développement maîtrisé des sports de nature, en élaborant, en particulier, un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)». Cette instruction précise le rôle de chacun des acteurs (DRDJS / DDJS / établissements publics nationaux du MJSVA / administration centrale / CNDS / pôles ressources nationaux / personnels du ministère exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives) sur ce dossier prioritaire et structurant du MJSVA.

📧 www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr rubrique [documentation/instructions](#)

Actualités Partenaires

Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Le Sénat a adopté en 2e lecture le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale le 12 septembre 2006. Il a pour ambition de donner aux "acteurs de

l'eau" les moyens de (re)conquérir le bon état écologique des eaux et de (re)trouver l'adéquation entre les ressources et les activités économiques.

Il confirme la transparence et la solidarité des moyens mis en œuvre pour tous les usagers et modernise l'organisation des loisirs liés à l'eau.

📧 [contact : www.senat.fr](http://www.senat.fr)

Loi littoral : rappel

Quatre objectifs de la loi littoral sont mis en perspective au regard des politiques nationales et européennes de préservation de l'environnement par la circulaire du 20 juillet 2006 cosignée par le ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer et par le ministre de l'Écologie et du Développement Durable :

📌 des exigences fortes en matière de protection de l'environnement littoral,

📌 la préservation des paysages,

📌 la conservation des terres agricoles et maintien de l'agriculture,

📌 la prévention des risques.

La circulaire est téléchargeable sur le site du MEDD, rubrique «évaluation environnementale», dossier «littoral et montagne».

📧 www.ecologie.gouv.fr

Pôle d'excellence rurale du massif Mézenc-Gerbier

Cette candidature PER interrégionale (Rhône-Alpes Auvergne), portée par le PNR des Monts d'Ardèche, a été retenue et labellisée parmi 78 pôles relatifs au tourisme et au patrimoine. Les 18 actions qui composent ce pôle d'excellence rurale ont été regroupées sous quatre thématiques : construire une destination agricole et gastronomique ; culturelle et scientifique ; touristique (développement des activités de pleine nature) ; européenne.

Les actions devraient être réalisées d'ici 2008 et contribuer à mieux identifier et valoriser cette destination naturellement remarquable.

Le dossier de candidature est consultable sur le site du PNR des Monts d'Ardèche.

📧 www.parc-monts-ardeche.fr

Trente années de marche pour les accompagnateurs

Instituée par décret en 1976, la profession d'accompagnateur en montagne s'est constituée autour de ses premiers diplômés en 1978 et compte aujourd'hui plus de 8000 diplômés d'Etat.

Le congrès 2006 du Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM) marquera l'ouverture des célébrations de ce trentenaire. De nombreuses actions sont prévues dont la réalisation d'un numéro hors série de la revue du SNAM.

📧 [en savoir plus : www.lesaem.org](http://www.lesaem.org)

2 LECTURE

Mieux choisir son sentier

La revue «Que choisir» de l'Union fédérale des consommateurs a réalisé pour son numéro d'été une large enquête sur l'ouverture et la qualité des sentiers littoraux français. Elle souligne le retard pris dans la réalisation de ces sentiers dont seulement 1790 km (sur les 7000 prévus par la loi littoral de 1976) sont réalisés. Cette enquête pointe par ailleurs les résistances des propriétaires riverains, le détournement de la loi et la faiblesse des projets. Certains départements bretons donnent le bon exemple. D'autres comme le Var et les Pyrénées-Atlantiques luttent contre le béton. Ailleurs c'est souvent la loi elle-même qui est envoyée promener.

📧 [Que Choisir, juillet-août 2006, n°439](#)

3 VU SUR LE NET

Surveillance des cours d'eau

Elaboré à partir des données fournies par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) et les Services de prévision des crues, ce site affiche en direct la carte de France des cours d'eau. En période "vigilance" (codifiée en 4 niveaux), en lien étroit avec les prévisions météorologiques, ces informations sont particulièrement relayées auprès des populations exposées aux phénomènes de crues. Au delà de ces périodes, ce site apporte de précieux renseignements aux usagers sportifs de ces cours d'eau et de leurs affluents.

📧 www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr

4 RENDEZ-VOUS

Forum national des rivages de France

23 et 24 octobre en Baie de Somme

📧 www.rivagesdefrance.org

Journée technique

Journées Départementales des Itinéraires de Randonnée Motorisée

17 octobre 2006 à Paris

📧 a.pommelet@reseau-ideal.asso.fr

Journée nationale CDESJ

5 octobre 2006 à Privas (07)

📧 www.sportsdenature.fr

Journées nationales des Parcs naturels régionaux : l'eau dans tous les états

4 au 7 octobre 2006, Parc naturel régional de Camargue

📧 oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Séminaire national du BPIEPS Activités Nautiques

16 - 18 octobre à l'ENV de Quiberon (56)

📧 francois.beauchard@jeunesse-sports.gouv.fr

Présentation

Le Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon (SNAPEC) a été créé en 1988. Il a porté le nom de Syndicat National des Brevets d'Etat Escalade (SNBEE) jusqu'en 2001.

Le BEES1 escalade a été créé en 1989 (en remplacement du "monitorat d'escalade" de 1986). Ce passage à une formation BEES complète, entérinait le constat d'une formidable expansion des pratiques de l'escalade et des besoins corollaires en enseignement.

Très rapidement, il est apparu comme une nécessité pour les jeunes moniteurs présents sur le marché du travail d'organiser la profession sur les objectifs qui sont encore ceux du SNAPEC aujourd'hui.

Objectifs

- la fédération des professionnels de l'escalade et du canyon (salarié et indépendant) autour d'objectifs collectifs ;

- la promotion de l'escalade et du canyon sur les territoires français ;

- l'harmonisation avec les pratiques étrangères ;

- l'interface avec le MJSVA, les établissements de formation et les partenaires privés ;

- être un organe consultatif pour ce qui a trait à la formation des moniteurs.

Le SNAPEC représente aujourd'hui environ 250 adhérents, répartis sur tout le territoire français, y compris les DOM-TOM.

De grands événements ont marqué son histoire : la limitation d'altitude pour l'exercice de la profession de moniteur escalade qui est passée de 800 mètres à 1500 mètres, la création des formations Canyon (en partenariat avec les BEES spéléologie et Guide de haute montagne), la création du Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) pour le support technique escalade, la mise en place du BEES 2ème degré escalade en 1997.

Le bureau du SNAPEC est actuellement composé de professionnels bénévoles, tous en exercice. Le comité directeur est composé de correspondant(e)s régionaux(ales), sur tout le territoire français, chargé(e)s de diffuser vers les adhérents et de faire remonter au syndicat les informations concernant la profession dans son ensemble.

Actions concrètes

- publication trimestrielle d'une lettre de diffusion à l'usage des syndiqués visant à transmettre toutes les informations nécessaires à l'enseignement de l'escalade et du canyon tant dans ses parties didactiques qu'administratives, juridiques et fiscales ;

- création récente d'un secrétariat général

- renégociation récente d'un contrat d'assurance groupe, permettant ainsi aux moniteurs des DOM d'accéder au statut de travailleur indépendant ;

- mise à jour régulière d'un site internet qui diffuse les dernières informations, les offres d'emploi ;

- présence au sein des réunions de concertation visant à organiser l'activité

Dossiers actuels

Le SNAPEC est très impliqué dans la refonte du BEES escalade en Brevet Professionnel, tout comme dans la refonte des niveaux trois et deux. Il reste très attaché aux prérogatives et aux terrains de pratique des moniteurs actuels comme au niveau d'exigence de la formation actuellement délivrée par l'Etat.

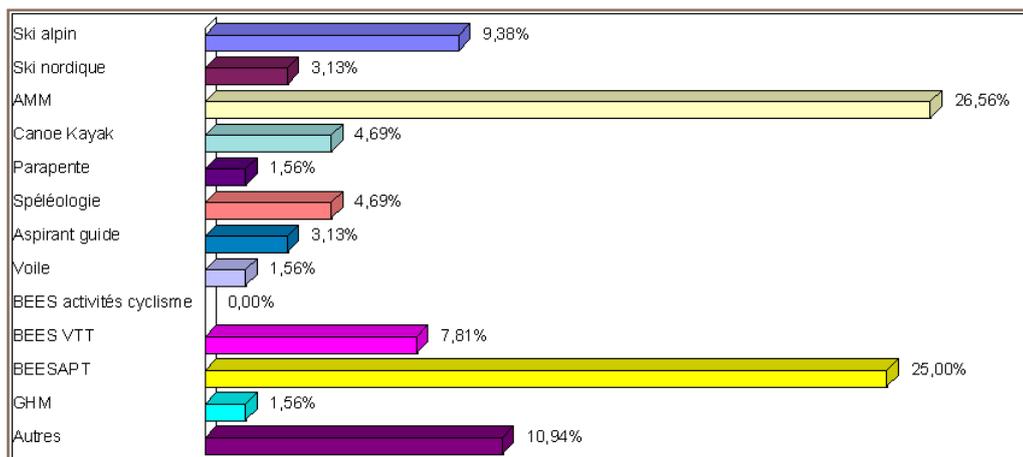
Contact : SNAPEC

1 passage Honoré d'Urfé
73000 Chambéry

Tél. : 06 87 75 51 54

Mél : bureau@snapec.com

Site : www.snapec.com



Autres brevets d'éducateurs sportifs possédés par les professionnels de l'escalade et du canyon (enquête du SNAPEC - juin 2006)

aux côtés des autres syndicats professionnels, des fédérations et des institutions gouvernementales ;

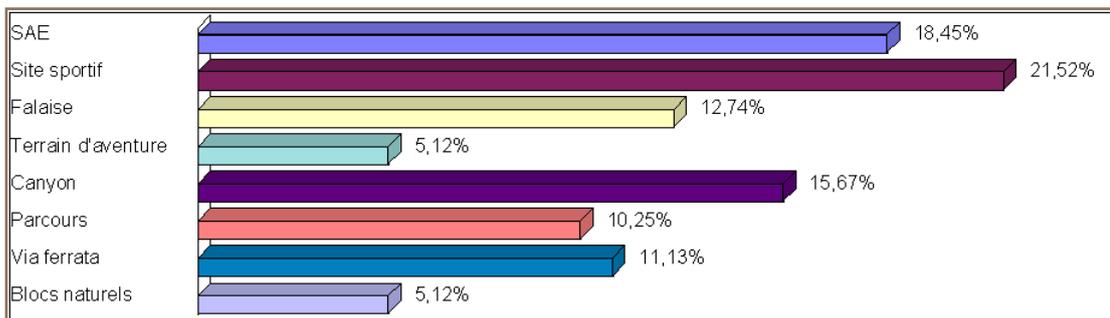
- mise en place avec le PRNSN et l'inspecteur coordonnateur d'une enquête auprès des moniteurs d'escalade/canyon en vue de faire une photographie de l'existant, et de connaître les réelles compétences et terrains de pratique exploités aujourd'hui par les BEES escalade ;

- en collaboration avec les fédérations et les partenaires concernés la négociation pour préserver les accès aux sites naturels d'escalade et de canyon ;

- incitation forte pour la pérennisation du brevet d'état escalade deuxième degré auprès des différents protagonistes de cette formation.

Le BEES escalade, vers une refonte de diplôme

Le BEES escalade est un diplôme à très forte adéquation emploi / formation (87% des 1150 moniteurs d'escalade formés entre 1987 et 2004 étaient déclarés en DDJS en 2005 - 60,5 % en qualité de salarié, 38 % en indépendant et 1,5 % en gérant). Toute refonte de diplôme devra permettre une transversalité plus importante, tout en améliorant encore les contenus de formation propres à l'enseignement des activités escalade et canyon.



Lieux d'exercice professionnel des moniteurs.

(Données extraites de l'enquête du SNAPEC « Mieux connaître les moniteurs d'escalade et de canyon » - juin 2006)

40 ans d'histoire

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative accompagne depuis de longues années le développement du Plein Air et des Sports de Nature. Entre la circulaire E.P.S.2 du 23 mai 1958, charte originelle et fondatrice du Plein Air, et la Directive Nationale d'Orientation de 2005, plusieurs textes importants ont été pris par le ministre chargé des sports. Ils ont permis de tracer un cap et de structurer les démarches.

De nombreux conseillers d'animation sportive, conseillers techniques sportifs, assistants départementaux ou régionaux plein air, cadres techniques fédéraux ou formateurs d'établissement ont accumulé, au fil de quelques 40 années de missions, d'expériences, de formations, une gamme de savoir-faire très opérationnels au service du développement sportif de territoires ruraux montagnards ou littoraux.

C'est également dans le cadre d'actions menées dans les directions départementales ou régionales, les grandes associations ou avec les fédérations que plusieurs centaines d'agents de notre ministère ont contribué, physiquement et intellectuellement, à l'émergence de nouveaux sports de nature, à l'aménagement de sites originaux, à la construction de cursus de formation, à l'invention d'épreuves sportives de nature, et à la mise en place de moyens modernes de sécurité.

Transmettre le savoir-faire

Aujourd'hui, le départ en retraite de nombreux conseillers historiquement très impliqués dans le développement des sports de nature, le taux de renouvellement important des agents au sein et entre les services déconcentrés, la diversité des cursus de formation des jeunes professeurs de sport parfois assez peu liés aux sports de nature invi-

tent le ministère à faciliter le(s) transfert(s) de connaissances entre ses agents.

Engagés par la loi, comme par les évolutions sociétales, à se consacrer au développement des sports de nature, les agents sont confrontés à la variété des tâches et compétences que requiert l'appui à cette filière :

- ▶ appui auprès du mouvement sportif
- ▶ accompagnement pour la mise en place des CDESI et PDESI ;
- ▶ conseil en matière de réglementation
- ▶ protection des usagers via le contrôle des établissements de sports de nature ;
- ▶ concertation des acteurs ;
- ▶ ingénierie de formation, ...

Ainsi, face à la multiplicité des ressources à mobiliser pour contribuer au traitement de dossiers toujours transversaux, parfois très partagés, convient-il aujourd'hui de recueillir et de conserver (en mémoire)

l'ensemble du champ des expériences acquises et de valoriser la mémoire des actions accumulées.

Il est également essentiel de valoriser et de rendre immédiatement partageable les nouvelles compétences acquises, lorsqu'elles sont pertinentes, par un agent du MJSVA dans le domaine des sports de nature.

C'est pourquoi le MJSVA a initié, depuis 2004, une démarche assortie de la création d'un outil en ligne intitulé "BDPRSN": Base de Données des Personnes Ressources en Sports de Nature.

Ressources humaines et sports de nature

Un outil en ligne

Cet outil, très bientôt accessible via la rubrique "sports de nature" de l'Intranet du MJSVA, permettra :

- ▶ aux agents du MJSVA, de trouver une personne ressource capable d'éclairer une question, de répondre à un problème vécu dans un service en matière de Sport de Nature ;
- ▶ aux directeurs de services déconcentrés de rendre lisible l'expertise Sport de Nature des agents de son service ou de son établissement ;
- ▶ à l'administration centrale, de mieux quantifier les actions Sports de Nature en cours développées par les services et de mieux mesurer la "force de frappe Sports de Nature du MJSVA" réellement disponible chaque année ;
- ▶ au Pôle Ressources National des Sports de Nature, d'identifier de nouveaux experts afin d'orienter vers les bonnes personnes et de rendre plus

lisible le réseau Sports de Nature du MJSVA.

Cette base de données, gérée par le PRNSN, met en relation 400 contributeurs (les référent(e)s régio-

naux(ales), correspondant(e)s départementaux(ales), cadres des écoles nationales et des fédérations) et 3 000 utilisateurs / lecteurs potentiels (les agents du MJSVA).

L'utilisateur peut, pour chaque personne ressources, connaître son profil (ses coordonnées et son CV), son quotidien (ses missions et actions en cours en sports de nature), mais aussi son vécu (ses expériences, ses publications et ses spécialités sportives).

Un moteur de recherche permet de retrouver, simplement et rapidement, des spécialistes d'une discipline, des personnes ressources sur un territoire, par thématiques, par mots-clefs.

Conception

Conçu par un groupe de pilotage constitué de représentants de la direction des sports, de l'inspection générale, de la DRHACG, de la DVAEF, de directeurs de services déconcentrés, de référent(e)s régionaux (ales) Sports de Nature, de conseillers techniques sportifs (CTS) des régions, de cadres techniques fédéraux, coordonné par le PRNSN, développé par la société Arutam, testé au sein des cellules régionales sports de nature au cours du premier semestre 2006, l'outil sera validé à l'occasion du prochain regroupement des référents régionaux du 21 au 23 novembre 2006 à l'ENSA. Sa mise en ligne est prévue courant décembre 2006.



Exemples de rubriques accessibles

